

**vous propose une journée de formation
 sur le thème :**

Le budget communal et intercommunal

**Du vendredi 30 mai
 au samedi 31 mai 2008**

au FIAP
30, rue Cabanis, 75014 Paris
 RER : Denfert Rochereau
 Métro : Saint-Jacques ou Glacière

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élue-constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour les journées :

Elus et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	300 €
- de 1000 à 3500	350 €
- de 3500 à 5000	400 €
- de 5000 à 10000	500 €
- de 10000 à 20000	600 €
- de 20000 à 50000	700 €
- de 50000 à 100000	800 €
- plus de 100000	900 €

Élus des arrondissements PLM	900 €
Conseillers Généraux et Régionaux	900 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et le déjeuner du vendredi.

Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation)

Le budget communal et intercommunal,
 organisées par *Formation et citoyenneté*,
Du vendredi 30 au samedi 31 mai 2008, au FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris.

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94). Bulletin à renvoyer par courrier postal ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom : _____ Conseil général : _____ Signature de l'élue inscrit-e à la journée : _____
 Prénom : _____ Conseil régional : _____
 Adresse : _____ Collectivité territoriale : _____
 Code Postal : _____ Commune de : _____
 Ville : _____ (pour les élus communaux) : _____
 E-mail : _____
 Fonction élective : _____
 Signature du responsable _____ avec cachet : _____

CACHET

Le budget communal et intercommunal

Animation : Jean-Pierre CHAUVEL, expert en fiscalité.



Vendredi 30 mai 2008

- 9h00 Accueil.
- 9h30 Les différents documents de la commune, du budget primitif au compte administratif. Présentation générale et études de cas.
- 11h00 Les recettes et les dépenses de la commune. Présentation générale et études de cas.
- 12h30 Déjeuner.
- 14h00 Analyse d'un budget communal. Etude de cas.

Samedi 31 mai 2008

- 9h00 Les Incidences de l'intercommunalité. Etude de cas.
- 12h30 Clôture de la journée.

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris